

Liberté Égalité Fraternité

# Union départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres

Objet: TITRE CR

Votre interlocuteur : Martin Ledoux

Demandeur: DEMANDEUR

Adresse du projet : ADRESSE DU PROJET Ref cadastrale : REFERENCE CADASTRALE

Ce projet concerne un monument historique classé. Nous transmettons donc nos recommandations et votre demande à la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à qui la décision reviendra.

Vous pouvez déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme pouvant donner lieu à des prescriptions ou des observations mineures.

### Précisions:

**COMMENTAIRE** 

## **Contacts utiles:**

Vous pouvez contacter le service de la collectivité en charge de l'instruction de votre dossier : TODO (quelles informations afficher ?)

Le CAUE des Deux-Sèvres dispense un conseil architectural gratuit et de qualité qui bonifiera votre projet. Veuillez contacter le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) - contact@caue79.fr - 05 49 28 06 28 (, Mail Lucie Aubrac, cs 58880, 79028 Niort cedex).

Il est important que vous preniez contact avec la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) du site de Poitiers. Veuillez contacter Pauline Lucas, conservatrice des monuments historiques de la Charente et des Deux-Sèvres - pauline.lucas@culture.gouv.fr - 05 49 36 30 10 (DRAC Nouvelle-Aquitaine - site de Poitiers, 102 Grand'Rue - BP 553, 86020 Poitiers Cedex).

Votre projet est suceptible d'être accompagné par la mission cohésion des territoires. Veuillez contacter Thierry Cornus, référent territorial - thierry.cornusdeux-sevres.gouv.fr - 05 49 06 88 88 (Direction départementale des territoires, 39 avenue de Paris, 79022 Niort Cedex 9).Nous contacter : UDAP des Deux-Sèvres, udap.deux-sevres@culture.gouv.fr, 549363019

# Pour aller plus loin

Être accompagné dans un projet de réhabilitation?

Consultez France Rénov, service public de la rénovation de l'habitat, oriente les demandeurs tout au long de leur projet de rénovation et assure une mission sociale auprès des ménages modestes (france-renov.gouv.fr).

# Qu'est-ce qu'un site?

Il s'agit d'une politique visant à préserver des lieux au regard de leur qualité paysagère. Consultez le site de la DREAL pour en savoir plus.

(www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/sites-r1150.html).

Ce compte rendu ne remplace pas la demande d'autorisation de travaux.